

CHSCT Ministériel du 09 avril 2021

CHSCT-M présidé par Emilie Piette, SG du ministère

Compte-rendu CGT

Mandatés CGT : Fabrice Brucker, Thierry Pialla, Eric Le Jossec, Joan Chaussade, Fabienne Tatot et Olivier Mougeot

La CGT fait une brève déclaration liminaire

Ce CHSCT-M ne débattera pas sur la situation sanitaire ; ce n'est pas à l'ordre du jour et c'est inutile car le ministère ne prend même plus la peine de faire semblant d'écouter ses agents et leurs représentants en les consultant sur les projets d'instruction, comme c'est pourtant obligatoire pour le CHSCT-M. Il y a un point à l'ordre du jour : le projet de plan de prévention des RPS... et là aussi des instructions viennent d'être diffusées, avant les débats et la consultation du CHSCT-M.

On a pu voir avant-hier à la télé un spectacle qui résume la situation : la ministre offrant le ministère comme décor à une émission de divertissement sur la cuisine, et participant, sans masque à cette émission.

L'émission a été enregistrée en novembre, pendant le second confinement c'est-à-dire en même temps que le ministère refusait aux membres du CHSCT-M de se réunir au sujet de la santé des agents du ministère ...

Le ministère met à disposition les locaux et des moyens pour l'enregistrement d'une émission sur la cuisine, la ministre participe à l'enregistrement, mais ne s'est jamais rendu disponible pour participer à un CHSCT-M.

Si quelqu'un avait encore un doute sur le sens des priorités de la ministre et l'intérêt qu'elle porte à ses agents, ces images résument tout.

Dès lors ce qui va suivre dans cette réunion n'est qu'une mauvaise farce faite aux agents qui souffrent, et ça, malheureusement, ce n'est pas de la télé-réalité.



à l'ordre du jour :

PLAN D'ACTION
MINISTÉRIEL
2021-2022

relatif à la prévention
des risques
psychosociaux (RPS)

Projet de plan d'action ministériel 2021-2022 relatif à la prévention des RPS et rapport de conclusion du cabinet Sémaphores relatif à la mission de prévention des RPS et du geste suicidaire dans les DIR et à VNF (pour avis)

Rapport de conclusion du cabinet Sémaphores

Le rapport de conclusion du cabinet Sémaphores n'a pas donné lieu à des échanges. S'agissant de la seconde présentation, l'avis du CHSCT-M a été donné par vote.

Avis rendu par le CHSCT-M : CGT et FO : **CONTRE**
CFDT et UNSA : **ABSTENTION**

Projet de plan d'action ministériel 2021-2022 relatif à la prévention des RPS

Pour la CGT, ce plan est un pur affichage.

Comment prétendre être sensible et attentive à la santé des agents et pendant ce temps faire disparaître les CHSCT ? La notion de dialogue sociale réduit à néant la dernière instance où les représentants des personnels pouvaient rappeler la réglementation et

mettre l'administration face à ses contradictions. La verticalité des futurs CSA, va conduire à une infantilisation de l'instance, où rien ne sera négociable. Il en sera fini de la prise en compte de l'impact de l'organisation du travail sur la santé des agents.



Un plan au rabais, en recul, sans ambition

Les situations seront gérées individuellement selon le concept « du filet social ». Le plan ne cite

même pas les outils de prévention existants comme le très bon guide sur la prévention du risque suicidaire publié en 2009 « [Éléments de connaissance et d'approfondissement pour la prévention des crises suicidaires](#) », fruit d'un travail en commun d'une grande qualité.

De plus, en refusant d'envisager globalement les réorganisations incessantes ainsi que les baisses de moyens et d'effectifs depuis de trop nombreuses années du ministère comme source de souffrance au travail, il élude une des causes essentielles du mal-être des agents.

Autant la représentante des médecins de prévention que l'Inspectrice Santé Sécurité au Travail (ISST) alertent la Secrétaire Générale.

- Pour la première, la situation générale est mauvaise et les agents vont mal dans un contexte où la crise sanitaire et l'état d'urgence tendent à se pérenniser. Le contexte sanitaire lié aux réorganisations augmente l'exposition aux risques psychosociaux. Des signes sont déjà perceptibles par un sur-investissement ou une démotivation. Les réorganisations vont se mettre en œuvre avec des personnels fragilisés.
- Pour l'ISST, il faut tenir compte de l'alerte de la médecine de prévention, et elle interpelle sur la situation de l'encadrement particulièrement fatigué et déjà en difficulté.

Pour toute réponse, la Secrétaire Générale indique avoir conscience de l'imperfection du plan proposé, avoir connaissance que les agents sont affectés, d'ailleurs un volet social est prévu pour les accompagner les personnels lors des réorganisations. De toutes façons elle se doit de suivre le cap donné par les instructions gouvernementales.

En clair, selon la CGT un plan au rabais, en recul, sans ambition. Les agents qui constituent les effectifs du ministère sont déshumanisés et ramener à de simples ressources (ETP, ETPT) sans aucune considération.

Avis rendu par le CHSCT-M :
CGT et FO : **CONTRE**
CFDT : **ABSTENTION**
UNSA : **POUR**

Focus relatif à la présentation du dispositif de signalement des discriminations, des violences sexistes ou sexuelles et des harcèlements moraux ou sexuels

Mme Hélène FERNANDEZ, Haute fonctionnaire en charge de l'égalité des droits entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations présente un focus relatif à la présentation du dispositif de signalement des discriminations, des violences sexistes ou sexuelles et des harcèlements moraux ou sexuels pour les agents.

Les ministères n'ont à ce jour pas déployé les outils prévus par la loi et les accords interprofessionnels

La CGT illustre la réalité des situations vécues par les personnels confrontés aux situations de violences sexistes ou sexuelles en lisant le témoignage qu'elle a recueilli dans le cadre de sa campagne lancée la semaine du 8 mars. Dans son [intervention](#), la CGT dénonce les carences actuelles des MTE/MCT-RCT/MM en matière d'égalité professionnelle et de prévention des violences sexistes et sexuelles, malgré l'accord du 27 octobre 2019 qui prend un retard considérable sur ces sujets. Les ministères n'ont à ce jour pas déployé les outils prévus par la loi et les accords interprofessionnels. L'administration a laissé le CHSCT-M à l'écart de la question de la prévention

des violences sexistes et sexuelles dans les services jusqu'à aujourd'hui. L'articulation insuffisante entre les instances CHSCT-M et Comité de Suivi (COSUI) est mise en évidence.

La CGT demande que le CHSCT-M, en tant qu'instance de prévention, soit pleinement associée à la lutte contre les discriminations, le harcèlement et les violences sexistes et sexuelles.

La CGT constate et dénonce les carences actuelles des MTE/MCT-RCT/MM en matière d'égalité professionnelle. Les ministères n'ont à ce jour pas déployé les outils prévus par la loi et les accords interprofessionnels. L'administration a laissé jusqu'à aujourd'hui le CHSCT-M de la question de la prévention des violences sexistes et sexuelles dans les services. L'articulation insuffisante entre les instances CHSCT-M et COSUI est mise en évidence.

La CGT demande à ce que le CHSCT-M soit associé activement à la lutte contre les discriminations, le harcèlement et les violences sexistes et sexuelles.

Vos représentants CGT au CHSCT-M